

Le bruit au travail : Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre le bruit

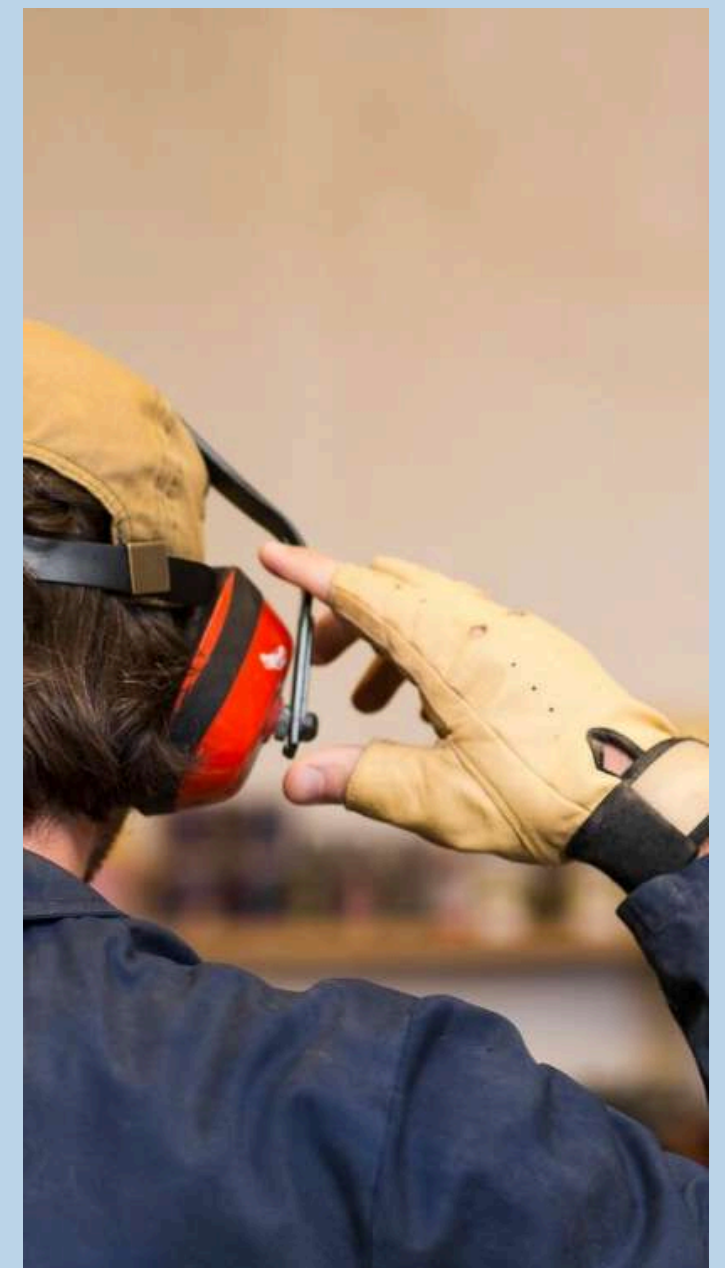
Généralités sur les Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Article R4321-4 du Code du Travail

« L'employeur met à la disposition des travailleurs, autant que besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, des vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective ».

Article R4323-91 du Code du Travail

« Les EPI sont appropriés aux risques professionnels et à prévenir les conditions dans lesquelles le travail est accompli. Ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de risques supplémentaires. Ils doivent pouvoir être portés, le cas échéant, après ajustement, dans des conditions compatibles avec le travail à accomplir et avec les principes de l'ergonomie ».



LA PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE



Cellules ciliées (présentes dans la cochlée) permettant la transformation du signal sonore en signal nerveux transmis au cerveau

CONTACTEZ-NOUS



Cellules ciliées intactes

- Exposition a des niveaux sonores **inférieurs à 80 dB(A)**
- Transmission **normale** du signal sonore au nerf auditif

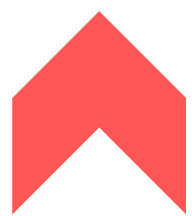


Destruction progressive des cellules ciliées

- Exposition régulière à des niveaux sonores supérieurs à 80 dB(A)
- Pas de transmission ou transmission anormale du signal sonore au nerf auditif :
 - Surdit  irr versible
 - Source d'isolement professionnel, social et familial

LA R GLEMENTATION SUR LE BRUIT AU TRAVAIL

(D cret 2006-892 du 19 juillet 2006)



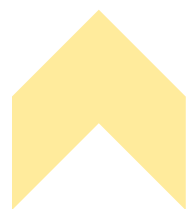
Niveau moyen d'exposition sonore sur 8h sup rieur   **87 dB(A)**
Niveau sonore de cr te sup rieur   **140 dB(C)**

Valeur limite d'exposition des salari s au bruit avec protecteurs anti-bruit



Niveau moyen d'exposition sonore sur 8h sup rieur   **85 dB(A)**
Niveau sonore de cr te sup rieur   **137 dB(C)**

Obligation de mise en  uvre des mesures de r duction du bruit et du port des protecteurs anti-bruit



Niveau moyen d'exposition sonore sur 8h sup rieur   **80 dB(A)**
Niveau sonore de cr te sup rieur   **135 dB(C)**

Mise en  uvre de mesures de r duction du bruit et mise   disposition de protecteurs anti-bruit

LE SAVIEZ-VOUS ?

La surdit  li e   une exposition sonore dans le cadre d'une activit  professionnelle est reconnue comme maladie professionnelle : **tableau n 42** du r gime g n ral de S curit  Sociale.

500   1 000 cas de maladies professionnelles li es au bruit ont  t  d clar es en 2021. *Source : Assurance Maladie*



Pour information

Pour r duire le risque du bruit, il faut privil gier autant que possible les mesures de pr vention collective (choix d' quipements moins bruyants, capotage des machines, insonorisation des locaux de travail, organisation du travail etc.) avant d'envisager l'utilisation des protecteurs anti-bruit.

LES PROTECTEURS ANTI-BRUIT : G N RALIT S

Nous vous recommandons d'utiliser des protecteurs anti-bruit avec un marquage **CE** (norme EN-352). Chaque protecteur dispose d'un indice de protection appel  **SNR** (inscrit dans la notice du protecteur) mentionnant l'att nuation sonore apport e par celui-ci.

Exemple : SNR 30 signifie que le protecteur apporte une att nuation globale de 30 dB(A)

CONTACTEZ-NOUS



01 49 35 82 50



contact@amet.org



www.amet.org

LE PORT DES PROTECTEURS ANTI-BRUIT : CONTRAINTES

Porter des protecteurs anti-bruit en continu peut devenir une source d'inconfort pour le salarié pour diverses raisons :

- Chaleur, humidité, présence de poussières, de salissures etc.
- Sudation, irritation etc.
- Port d'autres équipements de protection individuelle complémentaires : masques, lunettes
- Gêne à la perception des signaux sonores : difficultés à communiquer, difficultés à entendre des signaux de danger, sensation d'isolement etc.

LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE PROTECTEURS ANTI-BRUIT



Source : 3M

SERRE-TÊTE / SERRE-NUQUE

✓ Réutilisables, compatibilité avec les environnements salissants, possibilité pour certains protecteurs d'être montés sur un casque, de régler le niveau d'atténuation, de communiquer avec d'autres porteurs etc.

✗ Inconfort avec le port complémentaire d'autres protecteurs et avec les ambiances chaudes et/ou humides



Source : Leroy Merlin

BOUCHONS FAÇONNABLES / PRÉ-MOULÉS / ARCEAUX

✓ Compatibilité avec le port complémentaire d'autres protecteurs et avec les ambiances de travail chaudes, peu coûteux

✗ Renouvellement régulier pour raisons d'hygiène, contre-indications médicales possibles, fuites acoustiques si mal insérés dans le conduit auditif, inconfort avec les milieux salissants



Source : Seton

BOUCHONS MOULÉS SUR MESURE

✓ Confortables (moulés à la forme de l'oreille), compatibilité avec le port complémentaire d'autres protecteurs et avec les ambiances de travail chaudes, communication aisée, longue durée de vie

✗ Inconfort avec les milieux salissants, contre-indication médicale possible



CONTACTEZ-NOUS

LES CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

1

Choisir le bon protecteur en fonction :

- De l'environnement sonore et de travail
- Des besoins en terme de communication
- Des besoins de se protéger contre d'autres risques
- De son confort individuel d'utilisation
- Éviter la surprotection auditive

2

Porter correctement le protecteur :

- Si les bouchons sont mal insérés, cela peut entraîner une perte de 10 dB(A)
- Si le serre-tête est mal positionné, cela peut entraîner une perte de 5 dB(A)

3

Changer de bouchons jetables :

- Au moins une fois par jour et renouveler régulièrement les arceaux ou bouchons pré-moulés

4

Nettoyer ses protecteurs tous les jours

5

Ne pas partager ses protecteurs et les ranger dans un espace propre

AMET Santé au travail vous accompagne

L'AMET assure la **surveillance médicale** des salariés et peut vous aider à évaluer les niveaux d'exposition sonores des salariés. Nous pouvons vous conseiller sur la mise en place de mesures de prévention.

CONTACTEZ-NOUS